

Paiement des JRTT

1912/2022

Afin d'améliorer la rémunération et le pouvoir d'achat, la loi de finances rectificative permet à tous les salariés, avec l'accord de leur employeur, de convertir les jours de repos non pris en salaire.

Sont concernés les jours de RTT acquis depuis le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Le salarié peut, avec l'accord de l'employeur monétiser tout ou en partie ses RTT sans minimum, il appartient au salarié de faire sa demande à l'employeur, qui peut accepter ou refuser la demande.

En pratique dans STUDIO

Dans STUDIO 2 modules ont été créés en 121980 « **RACHAT RTT 2022 2025 (10%)** » et 121981 « **RACHAT RTT 2022 2025 (25%)** ».

Mod.	/	Période	Libellé	Base/Montant	Taux	Montant	Base Patronale	Taux Patr.	Montant
1140			Salaire de Base	1 678,99		1 678,99			
1165			SALAIRE	1 678,99		1 678,99			
1219	81		RACHAT RTT 2022 2025 (25%)	14,00	13,838	193,73			
1251			**** BRUT ****	1 872,72		1 872,72			
1260			**** BASE URSSAF ****	1 872,72		1 872,72			

Il convient de mettre le nombre d'heures à rémunérer au salarié en fonction des jours qu'il souhaite convertir.

Exemple : Pour un salarié payé au SMIC, travaillant dans une entreprise sans accord collectif qui fixe le taux de majoration des heures supplémentaires, il bénéficiera du taux légal de 25% :

Pour deux jours de RTT le salarié aura une rémunération supplémentaire de $11.07 \times 125\% \times 7 \text{ heures} \times 2 \text{ jours} = 193.73\text{€}$ son brut passera de 1678.99€ (11.07×151.67) à 1872.72€ ($1678.99 + 193.73$).

Le nombre de RTT viendra se déduire automatiquement en fonction du nombre d'heure monétisé.

Exemple pour 7 heures prises, 1 jour de RTT pris viendra s'alimenter.

Régime social et fiscal

La rémunération majorée bénéficie du même régime que les heures supplémentaires à savoir une réduction salariale, peu importe l'effectif de l'entreprise, et à une déduction forfaitaire patronale de 1.50 par heure pour les moins de 20 salariés.

Ces réductions sont déclarées en DSN avec des CTP :

- CTP 096 pour la réduction de cotisations salariales des JRTT,
- CTP 097 Pour la déduction forfaitaire de cotisations patronales pour les employeurs de moins de 20 salariés.

Sur le plan fiscal elle donne le droit comme les heures supplémentaires à une exonération d'impôt de 7 500€ net (le montant est cumulé avec le montant des heures supplémentaires ou complémentaires).